



Communiqué - NON à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et au protocole !

mercredi 16 septembre 2020, par [Bariaud](#)



NON à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et au protocole !

En cette rentrée, malgré la colère qui se manifeste dans de nombreux secteurs, le gouvernement persiste dans tous ses projets de réforme et poursuit son entreprise de destruction des acquis sociaux.

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise, il fait l'impasse sur l'emploi public et les conditions de travail des personnels, alors même que cette crise a mis en évidence la nécessité des services publics.

Dans nos établissements et laboratoires, dans le cadre de décennies d'austérité et de désengagement de l'État, la rentrée est catastrophique.

Après un passage en force dans les instances de consultation, le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) va débiter son examen parlementaire en procédure accélérée malgré une très forte contestation.

Le ministère a cherché de façon déloyale à contraindre les organisations syndicales à signer un protocole d'accord préalable après un simulacre de négociation.

Étroitement associé à cette LPR, l'avant-projet de protocole dit « d'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels de l'ESR » a été adressé aux organisations syndicales fin août, un vendredi soir pour une réunion le lundi et une signature sous huitaine. Puis, une version 2, presque sans aucun bouger, dans un calendrier resserré, sans aucune marge de négociation sérieuse.

De maigres revalorisations qui sont conditionnées à l'acceptation de la loi.

Les syndicats non-signataires seraient écartés pour dix ans des discussions concernant la rémunération et la carrière des agents-es et plus largement de tout ce qui touche la mise en œuvre de la loi si elle est votée, à l'exception d'éventuelles (faibles) modifications statutaires que le ministère sera obligé de présenter devant les instances : chantage inacceptable !

Ce gouvernement choisirait ses interlocuteurs, en dehors de la représentativité et du droit des travailleuses et travailleurs lors des élections : on la boue la démocratie, c'est inacceptable !!

Ainsi nous ne pouvons signer un protocole avalisant le projet LPR, qui institutionnalise la précarité et la remise en cause de nos statuts, par l'introduction d'un RIFSEEP généralisé, des CDI de mission et chaires de professeur-ens-juniors (« tenure tracks », recrutés en dehors de tout cadre statutaire représentant jusqu'à 10 % du corps). Nous refusons le chantage des promotions en contrepartie de création de « tenure tracks ». Nous refusons aussi la généralisation des primes au mérite. Le texte ne prévoit par ailleurs que des augmentations indemnitaires qui sont incertaines, individuelles et bien loin de compenser le gel du point d'indice.

La FERC CGT ne signera pas ce protocole.

Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture / 01-85-82-76-12 / ferc@cggt.fr

En cette rentrée, malgré la colère qui se manifeste dans de nombreux secteurs, le gouvernement persiste dans tous ses projets de réforme et poursuit son entreprise de destruction des acquis sociaux.

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise, il fait l'impasse sur l'emploi public et les conditions de travail des personnels, alors même que cette crise a mis en évidence la nécessité des services publics.

Dans nos établissements et laboratoires, dans le cadre de décennies d'austérité et de désengagement de l'État, la rentrée est catastrophique.

Après un passage en force dans les instances de consultation, le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) va débiter son examen parlementaire en procédure accélérée malgré une très forte contestation.

Le ministère a cherché de façon déloyale à contraindre les organisations syndicales à signer un protocole d'accord préalable après un simulacre de négociation.

Étroitement associé à cette LPR, l'avant-projet de protocole dit « *d'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels de l'ESR* » a été adressé aux organisations syndicales fin août, un vendredi soir pour une réunion le lundi et une signature sous huitaine. Puis, une version 2, presque sans aucun bouger, dans un calendrier resserré, sans aucune marge de négociation sérieuse.

De maigres revalorisations qui sont conditionnées à l'acceptation de la loi.

Les syndicats non-signataires seraient écartés pour dix ans des discussions concernant la rémunération et la carrière des agent·es et plus largement de tout ce qui touche la mise en œuvre de la loi si elle est votée, à l'exception d'éventuelles (rares) modifications statutaires que le ministère sera obligé de présenter devant les instances : chantage inacceptable !

Ce gouvernement choisirait ses interlocuteur·trices, en dehors de la représentativité et du choix des travailleuses et travailleurs lors des élections : on bafoue la démocratie, c'est inacceptable !!

Ainsi nous ne pouvons signer un protocole avalisant le projet LPR, qui institutionnalise la précarité et la remise en cause de nos statuts, par l'introduction d'un RIFSEEP généralisé, des CDI de mission et chaires de professeur·ses juniors (« tenure tracks », recrutement en dehors de tout cadre statutaire représentant jusqu'à 10 % du corps). Nous refusons le chantage des promotions en contrepartie de création de « tenure tracks ». Nous refusons aussi la généralisation des primes au mérite. Le texte ne prévoit par ailleurs que des augmentations indemnitaires qui sont incertaines, individuelles et bien loin de compenser le gel du point d'indice.

La FERC CGT ne signera pas ce protocole.

Nous exigeons l'abandon de la LPR comme celui du protocole et l'ouverture de véritables négociations sur les carrières et les rémunérations, ainsi que sur le financement des établissements du supérieur et des laboratoires et un plan massif de recrutement de fonctionnaires.

C'est pourquoi la FERC CGT appelle les personnels de l'ESR à venir manifester le 21 septembre à 13h30, devant l'assemblée Nationale.

Montreuil, le 16 septembre 2020